

L'Organisation des Sports Scolaires et Universitaires en Tunisie

La Tunisie a fait un effort marqué en faveur de l'éducation physique et des sports scolaires. L'examen des résultats obtenus semble montrer que dans ce domaine elle rattrape une grande partie du retard qu'elle avait sur la Métropole.

Si l'on enregistre dans les écoles de la Régence, au cours de la période d'entre deux guerres, quelques compétitions sportives, celles-ci se limitaient à des tournois de football entre quelques établissements importants et manifestations sporadiques de base-ball, de natation. Cette activité réduite et irrégulière ne s'étendait pas à la masse des scolaires et il fallait attendre pour cela le concours d'un personnel spécialisé, assurant l'éducation physique de la totalité des élèves du Second Degré et de l'Enseignement Technique. Ces conditions, réalisées pendant la dernière guerre et immédiatement après la libération du pays, permirent, d'une part, la pratique régulière de l'éducation physique dans les établissements et, d'autre part, la constitution d'associations sportives scolaires.

La Tunisie, jouissant de l'autonomie administrative, ne pouvait s'agréger à l'Office du Sport Scolaire Français et force donc lui fut de créer un organisme semblable, destiné à donner un statut au sport scolaire et à fédérer les associations des établissements en leur conférant une existence légale et en les affranchissant du régime légal appliqué aux associations de personnes. C'est ainsi que naquit en 1947, au Service de la Jeunesse et des Sports dépendant de la Direction de l'Instruction Publique, le Comité Tunisien d'Organisation des Sports Scolaires et Universitaires (C.T.O.S.S.U.).

Ce Comité, agréé par le Gouvernement Tunisien, a pour Président de droit M. le Directeur de l'Instruction Publique et comprend une quarantaine de membres émanant des milieux universitaires, administratifs ou sportifs : chefs de service des trois ordres d'enseignement, des représentants de l'Armée, du Service de Santé, de l'Association des Parents d'Elèves, des chefs d'établissement des divers ordres, des professeurs, des instituteurs, du personnel de l'Education Physique et des fédérations sportives. Il se réunit en Assemblée Générale au début de chaque année et nomme un bureau chargé d'appliquer ses directives.

L'action du C.T.O.S.S.U., comme celle de l'O.S.S.U., consiste à organiser les compétitions et à contrôler toutes les manifestations



Mouvement d'ensemble d'éducation physique à Tunis



Exercice de saut en hauteur sur un terrain scolaire à Tunis



Séance d'éducation physique
(élèves du Collège technique Paul Cambon, à Tunis)



Leçon d'initiation au hand-ball au Lycée de Carthage

(Photo J.-L. Combès)

sportives ou de propagande dans les écoles. La Tunisie étant partagée en cinq régions, celle de Tunis, la plus importante, est contrôlée directement par le bureau du C.T.O.S.S.U.; les autres le sont par l'intermédiaire des quatre commissions régionales siégeant à Bizerte, Béja, Sousse, Sfax. Le bureau est assisté de commissions techniques — une pour chaque sport pratiqué — placées sous la présidence du secrétaire du bureau et comprenant chacune trois délégués des associations et trois délégués de la fédération intéressée. Le fonctionnement de ces diverses commissions est satisfaisant et a permis d'établir avec les milieux sportifs une collaboration toujours correcte, souvent cordiale.

L'affiliation des associations d'établissements au C.T.O.S.S.U. est obligatoire, comme l'achat de la licence scolaire pour chaque élève participant aux compétitions. La licence est valable six ans et doit être visée au début de chaque saison pour tenir compte du contrôle médical annuel. En principe, les textes métropolitains régissant le sport scolaire, ainsi que les règlements de l'O.S.S.U., sont appliqués en Tunisie, sous réserve des adaptations indispensables. Ces conditions ont permis à des délégations tunisiennes de participer à certaines compétitions organisées en Afrique du Nord et même en France.

L'entraînement des équipes sportives est assuré par dix professeurs et soixante maîtres d'éducation physique, répartis dans les établissements du second degré et de l'enseignement technique; quelques instituteurs ou surveillants en sont chargés dans les centres éloignés. La compétence de ce personnel est bonne et son dévouement généralement remarquable. Le concours des chefs d'établissement et de certains professeurs de discipline intellectuelle est à signaler dans les établissements masculins surtout; il y a dans cette voie une large collaboration de tous les professeurs et maîtres de l'enseignement à attendre; c'est en grande partie de leur aide que dépend le succès du sport scolaire et sa bonne orientation.

L'année scolaire 1953-54 a été marquée par une nette progression des effectifs. Voici quelques éléments statistiques qui permettront de mesurer l'importance de l'activité du sport scolaire en Tunisie.

Trente-deux nouveaux groupements ont porté à 102 le nombre des associations sportives existant en 1951 — 87 ont manifesté une activité réelle. Grâce à une progression constante d'environ 15 % au cours de ces deux dernières années, l'effectif de nos licenciés a atteint 4.435. Cet accroissement s'est réparti d'une manière inégale sur les différentes spécialités sportives que nous pratiquons.

Pour tous les sports collectifs, nous enregistrons une hausse sensible et des résultats très intéressants en volley-ball et basket-ball où deux sélections tunisiennes ont battu les équipes de Provence à Marseille.

L'escrime, grâce à la création de quatre centres scolaires, est en plein essor, et nos jeunes escrimeurs se sont particulièrement distingués en France, où le jeune Pietri a conquis le titre envié de champion de France cadet.

La mise en place de secrétariats régionaux a permis l'organisation d'épreuves régionales. C'est ainsi que toutes les régions ont organisé le Cross d'Ouverture et le Championnat Régional de Cross-Country; malgré de nombreuses difficultés et, pour la première fois, des jeunes gens des régions de Béja, Bizerte, Sfax et Sousse ont pris part au Championnat de Tunisie de Cross-Country, à côté de leurs camarades de Tunis.

Aussi éloquents que puissent être les chiffres qui viennent d'être cités, on ne saurait s'en contenter pour exprimer les résultats obtenus; il serait vain, en matière d'éducation, de vouloir dresser un bilan sur de simples statistiques. Il faut considérer la qualité de ces résultats, les conditions morales dans lesquelles ils ont été acquis, car le sport scolaire doit avant tout être éducatif. Sur ce plan, les dirigeants ne cachent pas leur satisfaction; à part quelques incidents heureusement peu nombreux qui assombrissent le début de nos compétitions et que des mesures efficaces font immédiatement cesser, on note un ensemble d'observations très réconfortantes : jeunesse pleine d'entrain, mais disciplinée et correcte, sachant gagner, sachant perdre, manifestant sa joie sans mauvais goût.

Il est équitable, pour apprécier l'effort fourni en Tunisie, de signaler certaines difficultés propres au pays : la disparité des emplois du temps, l'éloignement très grand de certaines associations de l'intérieur, ce qui rend les déplacements longs et coûteux, sinon impossibles.

Pour conclure, on peut dire que l'entraînement sportif de la jeunesse scolaire en Tunisie est assuré d'une façon satisfaisante et donne les excellents résultats qu'on peut attendre de cette discipline nouvelle.

Jean MARCHANDISE

Inspecteur délégué au Service des Sports